

# Vers une réorientation des politiques énergétiques dans les DOM

## Collectif d'experts

Les DOM ont un rôle singulier à jouer dans la politique énergétique française. Ils offrent une opportunité de concilier progrès social et technologique dans le cadre de la transition énergétique, à condition de tenir davantage compte des contraintes et des atouts propres à ces territoires. Six propositions sont faites dans ce sens.

*Vers une réorientation des politiques énergétiques dans les DOM*, par un Collectif d'experts.  
Note publié par la Fondation Jean-Jaurès, 08 janvier 2014

### Synthèse

Les collectivités, départements et régions d'outre-mer ont un rôle singulier à jouer dans la politique énergétique française. L'électricité dans les départements et régions d'Outre-mer (dénommés ici DOM) est, par comparaison avec la métropole, une ressource rare et significativement plus chère. Les coûts plus élevés s'expliquent par la taille réduite des réseaux électriques insulaires, par leur trop faible interconnexion, et par le prix des hydrocarbures importés. Les clients des DOM bénéficient cependant des mêmes tarifs de vente qu'en métropole. A cause de leur isolement, les mix énergétiques y sont plus carbonés, plus chers et basés sur des énergies importées. Pourtant, ces territoires disposent de ressources renouvelables en abondance (ensoleillement, vents, mer) qui les rendent particulièrement adaptées au développement des énergies renouvelables (ENR).

En conséquence, les DOM offrent une opportunité de concilier progrès social et technologique dans le cadre de la transition énergétique, à condition de tenir davantage compte des contraintes et des atouts propres à ces territoires. Six propositions sont faites dans ce sens.

**Etablir une tarification progressive de l'électricité dans les DOM.** Le prix de l'électricité augmenterait progressivement, au delà d'un quota social, jusqu'à ce que le prix égale le coût pour la tranche supérieure. On

évite ainsi de subventionner les consommateurs qui n'en ont pas besoin et on agit contre les surconsommations et les gaspillages.

**Créer une commission indépendante pour vérifier la pertinence du seuil de 30 % d'ENR dans les DOM.** Ce seuil de 30 % imposé à l'identique sur tous les DOM, aux configurations insulaires pourtant fort différentes, est perçu comme arbitraire et injuste par les acteurs locaux.

**Relever le seuil d'éligibilité au tarif de rachat pour les installations photovoltaïques sur toitures à 250 kWc (contre 100 kWc aujourd'hui).** Grâce à l'ensoleillement dans les DOM, le potentiel des installations est plus proche de ce chiffre. Cela est plus incitatif puisque le coût de production diminue avec la taille des générateurs. Enfin, l'énergie produite est largement autoconsommée, car les besoins (climatisation, informatique, etc.) correspondent aux périodes d'ensoleillement.

**Rétablir le mécanisme de défiscalisation Girardin pour les seules installations non connectées au réseau public (sites isolés),** qui est incitatif vu les coûts d'investissement élevés pour les sites isolés.

**Soutenir les porteurs locaux de projets « Smart Grid » dans la recherche de financements et de garanties (via la Banque publique d'investissement),** puisque la plus grande fragilité des systèmes électriques insulaires pose la question de leur gestion intelligente et de leur stockage avec encore plus d'acuité qu'en métropole. Les projets de réseaux intelligents sont nombreux dans les DOM.

**Faire des DOM une vitrine technologique des innovations au service de la transition énergétique.** Les DOM présentent des caractéristiques géographiques et électriques qui en font des zones d'expérimentation intéressantes pour de nouveaux modes de production (éolien, hydrolien, houlomoteur, etc.) et de stockage (air comprimé, hydrogène, chaleur, etc.).